

Marcel Peiffer Audit SARL

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
Rattaché à la CRCC de Nancy

9bis, rue du Professeur Roux
88000 Epinal

contact@cac-audit.fr

Tel 03 29 34 76 17

Fax 03 29 35 20 67

Fédération Médico-Sociale (FMS) Association

Zac de La Roche - 5, rue Roland Thiery

CS 80056

88026 EPINAL Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Marcel Peiffer Audit SARL

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
Rattaché à la CRCC de Nancy

9bis, rue du Professeur Roux
88000 Epinal

contact@cac-audit.fr

Tel 03 29 34 76 17
Fax 03 29 35 20 67

Fédération Médico-Sociale (FMS) Association

Zac de La Roche - 5, rue Roland Thiery
CS 80056
88026 EPINAL Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association F.M.S. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons notamment vérifié le caractère approprié des méthodes d'évaluation et de comptabilisation des subventions d'exploitation à la clôture de l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de votre Association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise du Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 23 avril 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Epinal, le 18 mai 2020

Pour la société Marcel Peiffer Audit SARL

Pierre BUR
Gérant
Commissaire aux Comptes Associé

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

FEDERATION MEDICO-SOCIALE DES VOSGES - BILAN CONSOLIDE 2019

ACTIF	2019			EXERCICE 2018 NET	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
	BRUT	Amortis. & prov. à déduire	NET			
Frais de 1er ets et d'évaluation	42 739,47	42 739,47	0,00	3 996,67	335 779,32	335 723,86
Frais d'étude et de recherche	13 801,23	12 822,03	979,20	1 060,80	141 518,72	141 518,72
Concessions brevets licences	23 281,80	18 781,80	4 500,00	8 568,00		
Immobilisations corporelles						
. Terrains bâtis	499 337,78	46 343,22	452 994,56	447 134,52	6 657 777,00	6 657 832,46
. Agencement & aménagement des terrains	24 764 861,40	16 591 519,10	8 173 342,30	8 924 116,01		
. Constructions						
. Ouvrage d'infrastructure	7 104 922,28	3 783 342,72	3 321 579,56	2 076 365,58	295 828,09	295 828,09
. Agencements, aménag. & constructions	40 810,46	35 181,43	5 629,03	6 254,48	612 825,29	627 674,44
. Voies et réseaux	4 148 016,67	3 588 408,31	559 608,36	627 928,49	4 102,42	4 102,42
. Matériel et outillage	1 214 278,34	825 837,12	388 441,22	438 313,77	4 294 621,57	4 294 621,57
. Matériel de transport	744 774,07	692 243,34	52 530,73	59 372,41	182 413,64	182 413,64
. Matériel de bureau et matériel informatique	1 584 127,13	1 392 335,22	191 791,91	179 122,96	2 664 704,72	2 577 274,41
. Mobilier	362 337,81		362 337,81	1 011 488,73	879 798,27	781 566,54
. Construction en cours (sur sol propre)	55 857,18		55 857,18	55 857,18	-1 753 720,69	-1 637 102,41
. Avance et acomptes versés sur commandes	60 000,00		60 000,00		-220 011,25	-226 711,93
Immobilisations financières					171 434,99	-220 609,92
. Créances rattachées à des participations						
. Parts dans des entreprises liées						
. Prêts au personnel dans le cadre de la participation à l'effort de construction						
. Prêt accordé à l'Effeuilly						
. Prêts aux organismes collecteurs dans le cadre de la participation employeur à l'effort construction	733 235,71		733 235,71	690 063,34	14 267 072,09	13 814 131,89
. Dépôts et cautionnements	88 558,74		88 558,74	78 309,77	1 838 893,82	1 735 990,79
. Autres immobilisations financières en cours					1 552 622,27	1 391 748,23
. Titres de participation						
TOTAL 1	41 480 940,07	27 029 553,76	14 451 386,31	14 607 952,71	17 658 588,18	16 941 870,91
. Stock de matières premières	58 438,20		58 438,20	58 319,98	8 072 852,41	6 899 689,26
. Stocks de marchandises	60 655,23		60 655,23	49 307,36	4 819 418,97	4 800 497,77
. Stock de produits finis	36 822,93		36 822,93	45 370,08		
. Usagers et comptes rattachés	223 950,03		223 950,03	277 891,26	171 464,97	227 028,42
. Organismes payeurs	2 487 344,26		2 487 344,26	2 449 463,48		
. Clients	367 099,39		367 099,39	314 646,24	92 017,09	95 961,55
. Créances douteuses	74 944,32	77 109,55	-2 165,23	-2 156,08	508 493,33	511 459,61
. Autres créances	723 733,84	115 000,00	608 733,84	403 261,57	23 161,73	16 084,19
Disponibilités	16 708 658,90		16 708 658,90	14 377 190,26	3 183 601,70	2 721 248,45
Charges constatées d'avance	12 482,76		12 482,76	3 402,79	415 918,99	370 809,49
TOTAL 2	20 754 129,86	192 109,55	20 562 020,31	17 976 696,94	9 281 966,03	8 743 089,48
TOTAL GENERAL (1 + 2)	62 235 069,93	27 221 663,31	35 013 406,62	32 584 649,65	35 013 406,62	32 584 649,65

Marcel Peiffer-Audit
 SARL au capital de 8 000 €
 Inscrite sur la liste nationale des CAC
 Rattachée à la CRCC de Nancy
 9 bis rue du Professeur Roux
 88000 Epinal
 RCS EPINAL 452 743 209

FEDERATION MEDICO SOCIALE - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 2019

DEPENSES		2019	2018	RECETTES		2019	2018
60 - ACHATS		3 008 051,86	2 754 568,19	70 - PRODUITS		3 201 397,09	3 019 981,62
61 - SERVICES EXTERIEURS		5 477 085,94	5 802 312,21	71 - PRODUCTION STOCKEE		- 8 547,15	- 7 485,36
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		1 710 182,13	1 625 778,31	72 - PRODUCTION IMMOBILISEE		10 047,64	
63 - IMPOTS ET TAXES		1 539 013,29	1 064 451,10	73 - PRODUITS DE LA TARIFICATION		21 675 802,17	21 475 601,14
64 - CHARGES DE PERSONNEL dont provisions pour congés payés		20 065 330,97 19 273,63	20 222 203,53 110 351,98	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		7 621 130,36	6 836 866,81
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 060 739,82	1 034 169,34	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		3 541 751,74	3 323 834,20
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS dont amortissement des immobilisations dont provisions		3 442 542,97 1 399 539,33 2 043 003,64	2 674 138,15 1 382 390,08 1 291 748,07	78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS		444 130,96	523 714,09
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		36 302 946,98	35 177 620,83	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		36 485 712,81	35 172 512,50
66 - CHARGES FINANCIERES		138 580,30	144 747,65	76 - PRODUITS FINANCIERS		28 940,00	49 203,83
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		138 580,30	144 747,65	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		28 940,00	49 203,83
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		157 636,77	256 654,93	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		313 596,61	261 122,14
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		157 636,77	256 654,93	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		313 596,61	261 122,14
TOTAL DES CHARGES		36 599 164,05	35 579 023,41	TOTAL DES RECETTES		36 828 249,42	35 482 838,47
Reprise de déficit N-2		57 650,38	124 424,98	Reprise d'excédent N-2			
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		36 656 814,43	35 703 448,39	TOTAL GENERAL DES RECETTES		36 828 249,42	35 482 838,47
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS)		171 434,99		RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICITS)			220 609,92
TOTAL GENERAL		36 828 249,42	35 703 448,39	TOTAL GENERAL		36 828 249,42	35 703 448,39



Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

FEDERATION MEDICO-SOCIALE DES VOSGES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2019

- **Préambule**

- **Evènements principaux de l'exercice 2019**

Les faits significatifs intervenus durant l'exercice sont les suivants :

- Le périmètre consolidé en 2019 est identique à celui de l'année 2018, le fait marquant demeurant la reprise, en toute fin d'année 2018, de la gestion du Foyer de Saint-Loup sur Semouse sur le département de la Haute-Saône ; ainsi, les comptes pour ce foyer ont été établis, sur 2019, sur l'année civile entière,
- En matière d'investissement, l'année 2019 a vu la concrétisation de projets tels que la finalisation du bâtiment d'hébergement de la résidence La Court' Echelle dans lesquels les enfants et le personnel ont pris possession des lieux en février 2019,
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement pour le compte d'ACTION LOGEMENT ont été mises en place ; ce service a été appelé ACT'LOGE,
- Des mesures pour l'accompagnement des familles monoparentales en réponse à un appel à projet lancé par le Conseil Départemental des Vosges pour une durée de 3 ans ont vu le jour,
- Le lancement de la plateforme de suivi et d'accompagnement des travailleurs handicapés vieillissants en lien avec notre E.S.A.T. Florebois et notre Foyer d'Hébergement Ariane s'est concrétisé sous le nom de Plateforme PASS'AGE,
- La structuration d'un service H.U.D.A. (Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile) pour l'accueil de 360 personnes en demandes d'asile a été validé par les services de l'Etat.

Au titre des événements postérieurs à la clôture des comptes, voici les informations que nous pouvons donner à la date du 30/04/2020 concernant l'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 :

- Il n'est pas constaté de fermeture de sites ou d'établissements,
- L'Association n'a pas eu recours aux mesures de chômage partiel, ni à la mise en place d'une restructuration de ses emprunts, ni aux prêts garantis par l'État,
- Et enfin, l'Association a réglé ses fournisseurs et ses salariés à échéance.

Toutefois, la crise sanitaire du COVID-19 aura potentiellement un impact financier sur l'Association et devrait être de nature à impacter les services de la F.M.S. dans le cadre de plusieurs éléments :

- Les achats effectués en matière de matériel médical (masques, gels hydro-alcooliques et surcoûts sur l'achat de produits, ...),
- L'impact sur l'activité, le ralentissement des services et/ou à terme l'éventuelle fermeture d'établissements,
- L'impact sur le personnel (coût des remplacements, gestion de l'absentéisme, ...),
- Et l'impact sur les financements publics et les pertes éventuelles de revenus ou de chiffres d'affaires.

Au 30/04/2020, il n'est pas possible de chiffrer de façon précise l'ensemble de ces éléments.

• **Principes, règles et méthodes comptables**

Les documents dénommés « états financiers » établis sont : le bilan, le compte de résultat, et l'annexe aux comptes annuels (présent document) ; en plus de ces documents, une synthèse des sections d'investissement consolidées est établie.

Depuis l'arrêté du 12 novembre 2008, le cadre comptable de l'instruction M22 s'applique aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires d'établissement. Les comptes de notre Association respectent le cadre comptable M22.

Lors de l'établissement des comptes 2019, aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

La F.M.S. a arrêté les comptes en respectant les principes relatifs à :

- Image fidèle, comparabilité et continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité,
- Prudence
- Et permanence des méthodes.

• **Informations relatives au bilan**

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations (en euros)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	85 132,74	-	5 310,24	79 822,50

Immobilisations corporelles	38 508 051,69	1 790 399,37	197 322,93	40 101 128,13
Immobilisations corp. en cours	1 011 488,73	743 243,83	1 392 394,75	362 337,81
Immobilisations financières	824 230,29	129 148,80	15 727,46	937 651,63
TOTAL	40 428 903,45	2 662 792,00	1 610 755,38	41 480 940,07

2.1.2 Tableau des amortissements (en euros)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	71 507,27	8 146,27	5 310,24	74 343,30
Immobilisations corporelles	25 749 443,47	1 427 109,59	221 342,60	26 955 210,46
TOTAL	25 820 950,74	1 435 255,86	226 652,84	27 029 553,76

2.1.3 Etat des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes.

2.1.4 Etat des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes.

2.1.5 Etat des immobilisations financières (en euros)

Liste des immobilisations financières en €	Montant
Titres de Participation	55 857,18
Prêts aux organismes collecteurs 1% construction	733 235,71
Dépôts et cautionnements versés	81 241,19
Parts dans les entreprises liées	60 000,00
Fonds de garantie mutuelle	7 317,55
TOTAL	937 651,63

2.1.6 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée

Bâtiments	Linéaire	20-25 ans
Agencements/installations	Linéaire	10-15 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3-10 ans
Véhicules	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Logiciels	Linéaire	1 an

Conformément aux pratiques du secteur médico-social, la date de début d'amortissement des immobilisations est fixée au 1^{er} janvier de l'année qui suit la date d'achat de bien.

En application des dispositions afférentes à la comptabilisation par composants et au calcul des amortissements selon les durées d'utilisation qui s'appliquent à l'instruction budgétaire et comptable M22 issue de l'arrêté du 15/12/2006, des amortissements dérogatoires ont été calculés sur les constructions et bâtiments acquis à compter du 1^{er} janvier 2007, à savoir :

- La MECS « la Passerelle »,
- Le bâtiment Annexe de l'ESAT de St-Nabord à Fraize,
- L'Unité de Vie Protégée de l'E.H.P.A.D. Jean-martin Moye (début d'amortissement en 2012).

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

2.1.7 Etat des créances (en euros)

Créances	Montant brut en €	Echéances à – 1 an	Echéances à + 1 an
Usagers et comptes rattachés :	223 950,03	84 881,89	139 068,14
● Forfaits journaliers M.A.S.	49 902,00	24 602,00	25 300,00
● Participations dues par les usagers (Foyers Ariane Saphir, FAS/MRS, EHPAD J.M. MOYE, pensions de famille)	174 048,03	60 279,89	113 768,14
Organismes payeurs :	2 487 344,26	1 686 877,26	800 467,00
● Départements (Vosges et autres)	1 254 945,80	1 254 945,80	
● Etat	78 842,50	78 842,50	
● A.S.P. - Complément de rémunérations T.H. ESAT	124 246,76	124 246,76	
● Fonds Sociaux Européens	1 029 309,20	228 842,20	800 467,00
Clients E.S.A.T	359 870,88	359 870,88	0,00
Clients SERVICES PLUS	7 108,51	7 108,51	0,00

Clients F.M.S. FORMATION	120,00	120,00	0,00
Créances douteuses clients E.S.A.T	74 944,32	0,00	74 944,32
Autres créances	723 733,84	717 585,21	6 148,63
● Participations dues par les usagers	6 148,63		6 148,63
● Autres redevables divers	379 917,76	379 917,76	
● Débiteurs divers	135 394,70	135 394,70	
● PAUF - Unifaf	93 832,00	93 832,00	
● Produits à recevoir (voir détail en rubrique 2.1.8)	108 440,75	108 440,75	
● Charges à répartir sur plusieurs exercices (voir détail en rubrique 2.1.11)	0,00	0,00	
TOTAL	3 877 071,84	2 856 443,75	1 020 628,09

2.1.8 Produits à recevoir (en euros)

Le montant total des produits à recevoir au 31/12/2019 est de 108 440,75 € détaillé comme suit (pour indication, dans le bilan consolidé, les produits à recevoir sont inclus dans la rubrique « autres créances ») :

Produits à recevoir - objet	Organismes débiteurs	Montant en €	Echéances
● Facture 2015-2016 - assignations à résidence - LOGEMA	Préfecture	5 110,95	A plus d'1 an
● Frais d'hébergement octobre 2019 - FAS LES ESSIS	Usagers	32 058,18	A moins d'1 an
● ALS octobre 2019 - FAS LES ESSIS	CAF	9 773,01	A moins d'1 an
● Facturation décembre 2019 - Repas - FAS LES ESSIS	Usagers	397,55	A moins d'1 an
● Facture EIG - second trimestre 2019 - FAIJ	C.D.	836,13	A moins d'1 an
● Frais de gestion 2019 F.A.I.J.	C.D.	12 860,47	A moins d'1 an
● Avoirs Orange 2019 - SEI	Orange	35,64	A moins d'1 an
● Avoir Engie 2019 - RESIDENCE MON REPOS	Engie	2 498,99	A moins d'1 an
● Avoir EDF 2019 - RESIDENCE MON REPOS	EDF	15,80	A moins d'1 an
● Avoirs Orange 2019 - CRDI	Orange	37,60	A moins d'1 an
● Cession véhicule 2019 - CHRS LE BEILLARD	Mutuelle St-Christophe	6 200,00	A moins d'1 an
● Frais d'hébergement décembre - CHRS LE BEILLARD	Usagers	5 894,23	A moins d'1 an
● Avoirs E2E 2019 - LOGEMA	E2E	61,60	A moins d'1 an

● Participation 2019 CAF pour un usager - PENSIONS DE FAMILLE	CAF	336,00	88000 Epinal
● Facturation décembre 2019 - Repas - EHPAD J.M. MOYE	Usagers	85,40	À l'échelle de l'année
● Subvention 2019 – Plateforme PASS'AGE	CARSAT	10 000,00	A moins d'1 an
● Subvention 2019 - Plateforme PASS'AGE	MACIF	20 000,00	A moins d'1 an
● Avoirs Orange 2019 - RESIDENCE COURT'ECELLE	Orange	1 339,20	A moins d'1 an
● Régularisation suite à versement - RESIDENCE COURT'ECELLE	Fournisseurs	900,00	A moins d'1 an
TOTAL		108 440,75	

2.1.9 Valeurs mobilières de placement – Disponibilités (en euros)

Nature des disponibilités	Montant en €
Bons de caisse	-
Bons de caisse nantissement	740 060,00
SICAV	4 622,43
FCP et autres	348 039,23
Compte s/ Livret	10 378 768,79
FCP - CET	675,37
Contrat de capitalisation	268 891,84
Parts sociales	307 262,75
Comptes destinés aux usagers	3 130,00
Comptes courants SERVICE PLUS / FMS FORMATION	60 853,18
Liquidités comptes courants Associatifs	4 542 394,17
Comptes de régie établissements	50 814,01
Caisse Siège social FMS	3 147,13
TOTAL	16 708 658,90

2.1.10 Charges constatées d'avance (en euros)

Le montant total des charges constatées d'avance au 31/12/2019 est de 12 482,76 € détaillé comme suit :

Nature des charges constatées d'avance	Montant en €
Imprimerie L'Ormont de décembre 2019 - SIEGE SOCIAL	438,00
ANMECS de décembre 2019 (cotisation 2020) - PASSERELLE	2 240,00
ANMECS de décembre 2019 (cotisation 2020) - RESIDENCE LA COURT'ECELLE	150,00

AREAS de décembre 2019 (cotisation 2020) - CADA 2002	4 400,00
AREAS de décembre 2019 (cotisation 2020) - CADA LESEMO	3 257,00
EDF de décembre 2019 - SEI	293,23
BNP PARIBAS Lease Group de novembre 2019 - CHRS LE BEILLARD	37,30
BNP PARIBAS Lease Group de novembre 2019 - CADA 2002	37,29
BNP PARIBAS Lease Group de novembre 2019 - HUDA	37,29
BNP PARIBAS Lease Group de novembre 2019 - CADA LESEMO	37,29
BNP PARIBAS Lease Group de novembre 2019 - LOGEMA	37,29
BNP PARIBAS Lease Group de novembre 2019 - SERVICES PLUS	37,29
BNP PARIBAS Lease Group de novembre 2019 - EHPAD J.M. MOYE	522,72
Orange Business de décembre 2019 - EHPAD J.M. MOYE	958,06
TOTAL	12 482,76

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

2.2 Passif

2.2.1 Etat des fonds associatifs et leurs variations (en euros)

Libellé fonds associatifs	Solde en début de période	Augment.	Diminution	Solde en fin de période
Valeur du patrimoine intégré	335 779,32			335 779,32
Fonds de dotation Etat	141 518,72			141 518,72
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 657 777,00			6 657 777,00
Fonds associatifs avec droit de reprise	295 828,09			295 828,09
Fonds propres associatifs	627 674,44	50 000,00	64 849,15	612 825,29
TOTAL	8 058 577,57	50 000,00	64 849,15	8 043 728,42

- Le montant de 50 000,00 € correspond à l'affectation des résultats excédentaires suivants :
 - 50 000.00 € - ESAT FLOREBOIS - B.A.P.C. - Résultat 2018
- Le montant de 64 849,15 € correspond à l'affectation des résultats déficitaires suivants :
 - 58 505.76 € - « Association » - Résultat 2018
 - 2 133.17 € - Résidence St-Antoine - Résultat 2018
 - 4 210.22 € - D.S.L. (C.R.D.I.) - Résultat 2018

Libellé autres capitaux propres	Solde en début de période	Augment.	Diminution	Solde en fin de période
Ecart de réévaluation	4 102,42			4 102,42
Excédents affectés à l'investissement	4 294 621,57			4 294 621,57
Réserves d'investissement	182 413,64			182 413,64
Réserve de trésorerie	673 312,90		(1) 12 424,03	660 888,87
Réserve de compensation	1 903 961,51	(2) 179 094,54	(3) 79 240,20	2 003 815,85
TOTAL	7 058 412,04	179 094,54	91 664,23	7 145 842,35

- Le montant de 12 424,03 € de diminution de la réserve de trésorerie correspond à l'affectation suivante :
 - 12 424,03 € - S.E.I. - IOE - Affectation des réserves I.O.E.
- Le montant de 179 094,54 € d'augmentation de la réserve de compensation correspond aux affectations suivantes :
 - 1 053.49 € - Résultat 2018 - Siège social
 - 446.45 € - Résultat. 2018 - C.R.D.I.
 - 37 985.76 € - Résultat 2018 - Foyer Saphir
 - 25 061.85 € - Résultat 2018 - M.E.C.S. La Passerelle
 - 1 794.47 € - Résultat 2018 - S.A.V.S.
 - 20 697.41 € - Résultat 2018 - E.S.A.T. Florebois - B.P.A.S
 - 82 431.69 € - Résultat 2018 - E.S.A.T. Florebois - B.A.P.C.
 - 3 687.47 € - Résultat 2018 - E.H.P.A.D. Hébergement
 - 5 879.06 € - Résultat 2018 - E.H.P.A.D. Dépendance
 - 56.89 € - Résultat 2018 - E.H.P.A.D. Soins
- Le montant de 79 240,20 € de diminution de la réserve de compensation correspond aux affectations suivantes :
 - 12 560.29 € - Résultat 2017 - C.A.D.A. 2002
 - 60 280.05 € - Résultat 2018 - F.A.S. Les Essis
 - 2 782.01 € - Résultat 2017 - S.A.E.S. (Annexe M.E.C.S. La Passerelle)
 - 3 617.85 € - Résultat 2017 - S.A.E.S. (Annexe M.E.C.S. La Passerelle)

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

2.2.2 Tableau de suivi des fonds dédiés

Sans Objet.

2.2.3 Tableau des reports à nouveau et d'affectation des résultats (en euros)

Libellés	Solde Débiteur	Solde Crédeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs	-51 446,94	416 593,00

Dépenses affectées au financement des mesures d'exploitation	-	514 652,21
Sous-total report à nouveau (1)	-	879 798,27
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-220 011,25 (dont - 8562,84 € de provisions pour la retraite)	- Marcel Peiffer Audit SARL au capital de 8 000 € Inscrite sur la liste nationale des CAC
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (congé payés)	-1 538 946,52	Rattachée à la CRCC de Nancy 9 bis rue du Professeur Roux 88000 Epinal
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (amort. Dérogatoires)	-214 774,17	-
Sous-total report à nouveau non financé (2)	-1 973 731,94	RCS EPINAL 452 713 209
TOTAL = (1)+(2)	-1 093 933,67	-

2.2.4 Echancier des créances et des dettes et charges à payer (en euros)

Dettes	Montant brut	Echéances à - 1 an	Echéances à + 1 an et - 5 ans	Echéances à + 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 819 418,97	569 505,78	2 017 845,46	2 232 067,73
Emprunts C.A.R.S.A.T.	171 464,97	49 541,78	112 942,59	8 980,60
Dépôts et cautionnements	92 017,09	-	92 017,09	-
Dettes fournisseurs	508 493,33	508 493,33	-	-
Dettes fournisseurs d'immobilisations	23 161,73	23 161,73	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 183 601,70	3 183 601,70	-	-
Autres dettes	415 918,99	415 918,99	-	-
Produits constatés d'avance (voir détail en rubrique 2.2.6)	67 889,25	67 889,25	-	-
TOTAL	9 281 966,03	4 818 112,56	2 222 805,14	2 241 048,33

2.2.5 Provisions et engagements en matière de retraite et similaires

Tableau des provisions pour risques et charges (en euros) :

Situations et mouvements	A : provisions en début d'exercice	B : Augmentation ou dotations de l'exercice	C : Diminutions sur reprise sur l'exercice	D : Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques :	4 942 198,61	1 444 277,77	442 780,15	5 943 696,23
Dont provisions pour prêts 1%	690 063,34	57 650,00	14 477,63	733 235,71
Dont provisions pour C.P.O.M.	115 584,12		1 998,83	113 585,29
Dont provisions pour rémunération T.H.	53 480,19			53 480,19
Dont provisions pour formations	177 003,74	30 864,56	11 742,71	196 125,59
Dont provisions pour FMS Formation	211,80		211,80	0,00

Dont provisions pour charges diverses	3 905 855,42	1 355 763,21	414 349,18	4 847 269,45
Provisions pour charges :	1 957 490,65	470 218,72	298 553,19	2 129 156,18
Dont Provision pour départ en retraite	575 198,47	172 038,62	187 028,95	560 208,14
Dont provision pour travaux	1 090 479,98	188 000,00	31 125,78	1 247 354,20
Dont provision pour CET	291 812,20	110 180,10	80 398,46	321 593,84
TOTAL	6 899 689,26	1 914 496,49	741 333,34	8 072 852,41

Les engagements pour le paiement des retraites sont provisionnés au regard de la stricte application de la convention collective du 15 mars 1966, à savoir :

Tout salarié permanent cessant ses fonctions pour départ en retraite bénéficiera d'une indemnité de départ dont le montant sera fixé à :

- un mois des derniers appointements, y compris les indemnités permanentes constituant des compléments de salaire, s'il totalise dix années d'ancienneté au service de la même entreprise,
- trois mois des derniers appointements, y compris les indemnités permanentes constituant des compléments de salaires, s'il a au moins quinze ans d'ancienneté dans une activité relevant du champ d'application de la présente convention,
- six mois des derniers appointements, y compris les indemnités permanentes constituant des compléments de salaire, s'il a au moins vingt-cinq ans d'ancienneté dans une activité relevant du champ d'application de la présente convention.

Par ailleurs, les provisions sont calculées 5 ans avant l'âge prévisionnel de départ en retraite, à raison de 20 % par an.

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

2.2.6 Produits constatés d'avance

Le montant total des produits constatés d'avance au 31/12/2019 est de 67 889,25 € détaillé comme suit :

Nature des produits constatés d'avance	Montant en €
Subvention 2020 'Famille monoparentales' du Conseil Départemental - CRDI	67 889,25
TOTAL	67 889,25

• Informations relatives au compte de résultat

3.1 Résultat par activité pour l'année 2019 (en euros)

Résultat C/A par établissement	Déficit en euros	Excédent en euros
Gestion propre		

Association	-122 892,08	
Activités propres à l'Association	-92 100,00	
Activités commerciales de l' E.S.A.T. FLOREBOIS		169 220,53
Sous-total	-214 992,08	169 220,53
Solde au 31/12/2019	-45 771,55	
Gestion sous contrôle tiers financeurs		
Etablissements C.P.O.M. signé au 31/12/2016		29 633,39
Autres Etablissements		200344,05
Siège social F.M.S.	-12 770,90	
Sous-total	-12 770,90	229 977,44
Solde au 31/12/2019	217 206,54	
RESULTAT C/A CONSOLIDE 2019	171 434,99	

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

3.2 Ventilation des produits d'exploitation

3.2.1 Tableau de répartition des produits d'exploitation selon la source de financement

Organismes financeurs	Pourcentage
DEPARTEMENT	31,91%
C.P.A.M.	23,05%
ETAT	27,49%
USAGERS	7,50%
PRESTATIONS DE SERVICES / VENTES	6,47%
P.J.J.	1,50%
CAF	1,29%
FONDS SOCIAUX EUROPEENS	0,67%
AUTRES	0,12%
TOTAL	100,00%

3.2.2 Tableau de répartition des produits d'exploitation par catégories de financement

Catégories de ressources	Montants
Produits de la tarification	21 675 802,17
Subventions	7 621 130,36
Produits des prestations et activités commerciales ESAT	3 202 897,58
Autres produits (participations, Allocations,...)	3 541 751,74
Reprise s/ provisions	444 130,96
TOTAL Produits d'exploitation	36 485 712,81

- **Autres informations**

4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de Direction n'est pas communiquée, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

4.2 Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes versés en 2019 s'élèvent à 27 144 € TTC (et 648 € TTC, en supplément, versés dans le cadre du F.A.I.J.).

4.3 Garanties obtenues par les organismes financeurs

Voici la liste des emprunts contractés par la F.M.S. avec la garantie du Département des Vosges :

- Objet : construction du Foyer d'Hébergement Ariane à Darney pour un emprunt de 510 701,21 € au 20/01/1995 ; le montant restant dû au 31/12/2019 est de 49 721.39 €.

Epinal, le 30/04/2020

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209